

Rentrée scolaire 2018 : du nouveau pour les accueils de loisirs du mercredi !

Suite au décret du 27 juin 2017 relatif aux **dérogations à l'organisation de la semaine scolaire** dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, les communes se voient offrir la liberté d'organiser une semaine scolaire sur 4 jours. Sur la Communauté de Communes du Créonnais, seules les communes de Créon et de Sadirac resteront sur une semaine scolaire de 4.5 jours. Les autres communes et regroupements pédagogiques passeront donc à 4 jours.

L'association **Loisirs Jeunes en Créonnais (LJC)** est mandatée par la Communauté de Communes du Créonnais afin d'organiser les modes d'accueil de loisirs sur le Créonnais. A cet effet, elle gère au nom de la collectivité plusieurs structures enfance-jeunesse du territoire, dont les accueils de loisirs du mercredi.

A partir du mercredi 5 septembre 2018, vos enfants auront ainsi la possibilité d'être accueillis par l'association LJC sur 4 pôles de loisirs :

- Pôle de Baron (journée complète avec repas) : accueil des enfants de Baron, Cursan, Loupes, Camiac et Saint-Denis, Haux, Madirac, Saint Genès de Lombaud, La Sauve, Capian et Villenave de Rions
- Pôle Sadirac (1/2 journée) : accueil des enfants scolarisés à Sadirac
- Pôle de Créon (1/2 journée) : accueil des enfants scolarisés à Créon
- Pôle sportif de Lignan (1/2 journée) : accueil des enfants scolarisés à Créon et Sadirac, avec navette (autres communes : voir avec LJC)

Les élus communautaires ont choisi la commune de Baron comme pôle de loisirs en journée complète, car **adapté à l'accueil des enfants** : salles d'activités en nombre suffisant, locaux sécurisés pour les 3-6 ans, équipements sportifs et culturels à proximité, salle polyvalente, cantine dans les locaux de l'école...

Attention, aucun transport n'est organisé pour se rendre sur le pôle de Baron. Pensez au co-voiturage !

Contact et inscriptions LJC : 05 56 23 35 53

Mail : secretariat@ljcreonnais.org

 Accueils de loisirs 2018-2019

